

Thon rouge, l'Iccat relève les quotas de 20 % par an

De 13 500 tonnes cette année, le Tac passera à 19 296 tonnes en 2016 et, si la ressource confirme sa vigueur, à 23 155 tonnes en 2017.

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (Cicta, Iccat en anglais) a décidé de relever le Total autorisé de captures de 20 % par an.

Cette décision, qui prend en compte le très fort recouvrement de la ressource de cette espèce, est la plus médiatique de celles prises lors de la réunion annuelle de l'organisation, tenue à Gênes (Italie) depuis le 10 novembre. Elle était assez attendue depuis que le comité scientifique avait estimé la biomasse de reproducteurs à 585 000 tonnes, un des plus hauts niveaux historiques.

Selon le compromis, présenté par l'Union européenne, le Tac, qui était de 13 500 tonnes pour 2014, passera donc à 16 142 tonnes en 2015 et 19 296 tonnes en 2016. Quant à 2017, la poursuite de la progression donnerait un Tac de 23 155 tonnes. Mais une nouvelle évaluation aura lieu en 2016.

Les scientifiques avaient recommandé une hausse « progressive et modérée ». Pour les pêcheurs, qui constataient depuis plusieurs saisons une ressource abondante, ce qui est obtenu correspond bien à cette définition.

Du côté des organisations écologistes, le ton est différent. Pour Sergi Tudela, responsable du programme pêche du WWF Méditerranée, « considérer 20 % d'augmentation annuelle sur les trois années à venir comme une approche modérée est loin d'être décent. Nous sommes préoccupés à l'idée que les immenses efforts de conservation qui ont été menés ces dernières années puissent disparaître rapidement ». En 2010 encore, le WWF voulait interdire le commerce international du thon rouge, en le plaçant à l'annexe 1 de la Cites sur les espèces menacées d'extinction.

Source : <http://lemarin.fr/articles/detail/items/thon-rouge-liccat-releve-les-quotas-de-20-par-an.html> (17/11/2014)